



# SYNTHESE DE VOS CONTRATS

## Accompagnement Gras Savoye

En tant que courtier, Gras Savoye vous accompagne au quotidien dans vos demandes d'assurance et d'attestations spécifiques.

Nous vous remercions d'adresser vos demandes à l'adresse suivante :

**Messagerie dédiée aux Lions Clubs :** [lions.club@grassavoye.com](mailto:lions.club@grassavoye.com)

**Téléphone :** +33 (0)1 41 43 62 73

**Courrier :** GRAS SAVOYE : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion Bouton – CS 700001 – 92814 Puteaux Cedex

Nos équipes vous répondront par téléphone ou par e-mail. Veillez à bien laisser vos coordonnées téléphoniques et adresse mail dans les courriers que vous nous adressez.

## Assurance Responsabilité Organisateur

Vous êtes couverts en Responsabilité Civile dans le cadre de vos événements.

Le contrat couvre, **sans obligation de déclaration spécifique**, toute manifestation regroupant moins de 1 500 participants par jour.

Au-delà de 1 500 participants, l'évènement doit faire l'objet d'une déclaration spécifique à Gras Savoye.

Les événements ci-après ne peuvent être couverts par votre assurance Responsabilité Civile :

- Manifestions à caractère politique, syndical ou religieux
- Manifestations sportives sur la voie publique, en l'absence du visa favorable du chef du service départemental de la jeunesse et de la vie associative
- Les manifestations comportant la pratique des sports suivants : Bobsleigh, Skeleton, Luge de compétition, Hockey sur glace, Plongée sous-marine, Spéléologie, Saut à ski, Varappe, Alpinisme, Boxe, Catch et autres sports de combat sauf le judo, Polo à cheval, sports aériens
- Manifestations comportant des engins aériens (y compris aéromodélisme) ou spatiaux, ainsi que les installations ou matériels de navigation aérienne.
- Manifestations avec des véhicules terrestres à moteur (VTM)
- Manifestations nautiques, tous dommages causés par des embarcations avec ou sans moteur, sauf sorties organisées par l'Assuré en mer sur chalutier ou en régates, ou en mer, sur fleuve ou rivière en bateaux de plaisance et à l'exclusion de la Responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant de l'embarcation.

Les biens qui vous sont confiés lors d'un événement peuvent être couverts pour une valeur unitaire maximale de 5 000 € et pour une valeur maximale de l'ensemble des biens de 100 000 €.

Au-delà de 5 000 € par bien et de 100 000 € pour l'ensemble des biens, vous avez la possibilité de réaliser auprès de Gras Savoye une demande de couverture complémentaire.



# Protection Juridique

Vous bénéficiez également d'une protection juridique auprès de l'assureur L'EQUITE qui vous permet d'obtenir des conseils et une assistance juridique dans les litiges qui vous opposent à des tiers.

## **L'Assistance Juridique « amiable » :**

Après examen du dossier en cause, L'EQUITE vous conseille sur la portée ou les conséquences de l'affaire au regard de vos droits et obligations. L'EQUITE vous fournit son assistance au plan amiable, en vue d'aboutir à la solution la plus conforme à vos intérêts.

## **L'Assistance « aux procédures » :**

Si besoin est, L'EQUITE prend en charge financièrement sous conditions les dépenses nécessaires à l'exercice ou à la défense de vos droits à l'amiable ou devant les juridictions compétentes.

## **Le Renseignement Téléphonique :**

Service conseils est à votre disposition au **01 58 38 65 66** pour vous renseigner de **8h00 à 19h30** (horaires de France métropolitaine), du lundi au samedi, à l'exception des jours fériés.

**Numéro de contrat à rappeler : AC 484 268**

# Individuel accident

Dans le cadre des événements organisés par le Lions Club, vous bénéficiez également d'une couverture individuel accident comportant des garanties décès, invalidité permanente totale accidentelle, indemnités journalières et assistance.

Egalement un numéro d'assistance rapatriement et frais médicaux d'hospitalisation est mis en place par votre assureur : **France 01.49.02.46.70, Etranger : +33.1.49.02.46.70**

**Note :** L'assurance individuel accident couvre les membres du Lions Club ainsi que les bénévoles. Si vous souhaitez garantir **les participants non membres**, Gras Savoye peut réaliser une étude sur demande.

# Assurances Temporaires

Gras Savoye propose sur demande des assurances temporaires spécifiques dans le cadre d'événements définis.

- **Annulation d'évènement :** Couvertures au choix (frais irrécupérables, pertes de recettes...) suite à divers événements possibles (interdictions administratives, absence d'une personne essentielle, intempéries etc.).
- **Garantie complémentaire pour les dommages aux biens mobiliers confiés** ayant une valeur unitaire supérieure à 5 000 € ou dont la valeur de l'ensemble des biens dépasse un total de 100 000 €.
- **Garantie complémentaire pour les dommages** (incendie, vol, intempéries) concernant des matériels en location (chapiteaux, sonorisation..),
- **Assurance individuelle accident pour les participants.**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les services Gras Savoye.